

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Demande de crédit pour la mise en œuvre de la gestion du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges

Le Canton et les Communes de l'agglomération Lausanne-Morges, avec l'appui de la Confédération, ont décidé de regrouper leurs compétences, leurs ressources et leurs équipements afin de gérer le trafic d'agglomération de manière coordonnée. Au cœur du dispositif, une véritable tour de contrôle gèrera le trafic sur les routes et autoroutes de l'agglomération. Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit de 21'360'000 francs pour financer la part cantonale des études et des travaux ainsi que des postes de travail nécessaires à l'exploitation de la future centrale de gestion coordonnée du trafic de l'agglomération (GCTA).

Une coordination efficace entre les partenaires des transports publics, les polices opérant dans l'agglomération et les propriétaires des réseaux routiers (Communes et Canton) est indispensable pour assurer un fonctionnement optimal et sûr du réseau, dans un contexte de fort développement des transports publics (tram, métro m3, BHNS, etc.).

Elle joue également un rôle clé dans la gestion des perturbations pouvant survenir sur les routes et autoroutes lors de chantiers, d'accidents ou d'événements divers, notamment les manifestations culturelles ou sportives.

La GCTA est un outil stratégique de pilotage qui reliera en direct les installations de carrefours à feux, de caméras ou de panneaux d'information au sein d'une même centrale pour optimiser l'utilisation des infrastructures de transport existantes, fluidifier le trafic routier à l'échelle de l'agglomération et inciter au report modal vers les transports publics. La GCTA permettra de mettre en œuvre la stratégie d'accessibilité du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Dans un premier temps – soit dès sa mise en service, prévue en 2028 – la GCTA couvrira la gestion des perturbations quotidiennes causées par des accidents, des grands chantiers ou des manifestations sportives et culturelles. Des panneaux à message variable, des écrans d'information pour les utilisatrices et utilisateurs des transports publics ainsi que des applications sur smartphones et tablettes informeront les usagères et usagers des perturbations et des déviations en temps réel.

Contrairement aux indications relayées par les applications usuelles, celles de la GCTA seront corrélées avec des mesures de priorisation et de régulation d'axes prédéfinis dans la stratégie d'accessibilité multimodale du PALM (plan de gestion du trafic).

La GCTA figure parmi les mesures du plan du Conseil d'Etat pour réduire la pollution atmosphérique de l'agglomération Lausanne-Morges (plan OPair). En effet, la maîtrise des flux routiers et leur coordination avec des transports publics efficaces permettent de gérer l'ensemble des déplacements de façon à réduire les nuisances pour l'environnement.

Le coût total de la GCTA s'élève à 38,3 millions de francs répartis entre le Canton de Vaud, les 26 Communes de l'agglomération Lausanne-Morges et l'Office fédéral des routes (OFROU). S'agissant d'une mesure du PALM de 2^e génération, la GCTA fera l'objet d'une subvention fédérale de 35% sur les dépenses consenties par le Canton et les Communes. Le crédit que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil couvre les dépenses nettes à charge du Canton pour les travaux d'électromécanique et de génie civil ainsi que pour les postes d'opératrices et opérateurs de trafic professionnels.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

DICIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes

TÉLÉCHARGEMENT(S)